



FEVRIER 2021

# LE JOURNAL MUNICIPAL DE RANGUEVAUX

N° 337

## INFORMATIONS / SERVICES

### DÉNEIGEMENT

Le plan de déneigement mis en place par la Commune depuis 2014 prévoit le déneigement et le déglçage des voiries et chaussées en cas de conditions météorologiques dégradées.

Un circuit prioritaire est établi :

- 1) Rue des Carrières jusqu'à la maison de retraite, chemin de Sarlégy, rue de Moyeuve
- 2) Rue des Sarganots, rue du Moulin
- 3) Rue Ste Barbe, rue de Champiret
- 4) Rue du Haut Chemin
- 5) Autres rues (dont accès parkings)

Les rues de la Raide Côte et de Morlange sont déneigées par le Conseil Départemental, propriétaire de la voirie.

Il est rappelé à tous les occupants des immeubles bordant les voies publiques qu'ils doivent par temps de gel, dans toute la mesure de leurs possibilités, débarrasser les trottoirs de la neige et de la glace, ou à défaut les rendre moins glissants en y répandant du sel, du sable ou de la sciure de bois qu'ils doivent balayer au dégel.

Les trottoirs doivent être ainsi traités sur toute leur largeur au droit des entrées et sur un mètre de large par ailleurs.

### BATTUES DE CHASSE

Des battues de chasse sont organisées en forêt communale de Ranguevaux et dans la forêt privée (Roches et Carrières) les **7 et 21 février**.

La plus grande prudence est recommandée aux promeneurs qui sont tenus de respecter les périmètres de chasse

### BALAYAGE DES RUES

La prochaine tournée de balayage des rues aura lieu le **mercredi 10 février** au matin.

Merci aux automobilistes de libérer à cette date les trottoirs et caniveaux des véhicules en stationnement.

### CENTRE AÉRÉ

Le centre aéré organisé par la Maison Pour Tous, initialement prévu en février **est annulé**.